

## Hawkesbury retient la limite sur les délégations

par richard.mahoney@eap.on.ca

**HAWKESBURY - Le conseil municipal de Hawkesbury a rejeté d'accorder davantage de temps aux contribuables qui souhaitent s'adresser au conseil lors de à ses réunions régulières. Cependant, les restrictions ne plaisent pas aux gens qui se présentent régulièrement aux séances.**

La semaine dernière, le Conseil a refusé une recommandation de l'administration qui voulait réduire le temps alloué pour les délégations de dix à cinq minutes. «Je ne pense pas que cinq minutes soient assez», a lancé le Conseiller André Chamailard. Ce sentiment a été partagé par les autres membres qui ont consenti à retenir la limite de dix minutes. Cependant, le conseil a été d'accord avec la condition que le contenu complet des documents de délégations soit soumis au greffier le lundi avant l'assemblée régulière.



Cette proposition a été critiquée par Jean Jolicoeur, un membre fondateur de l'Association des citoyens de Hawkesbury, qui s'adresse au conseil à chaque réunion mensuelle. «Quand je dois soumettre ma présentation une semaine d'avance, je ne peux pas l'ajuster si quelque chose arrive pendant la semaine précédente», a dit M. Jolicoeur.

Les conseillers Gilles Roch Greffe et Gilles Tessier disent qu'ils ont besoin des documents avant les assemblées parce qu'ils veulent prendre des décisions informées. «Je n'aime pas voter sur quelque chose que j'obtiens à la dernière minute», a dit M. Tessier.

Selon les règles, les membres de conseil poseront des questions aux délégations seulement pour fins de clarification et ne s'engageront pas dans un débat avec les délégations. Le nombre de délégations sera limité à deux par réunion.

Le conseil n'a aucune intention d'ajouter une période pour que les citoyens puissent poser des questions au sujet des dossiers traités durant l'assemblée publique.

Les restrictions seront plus souples pour les gens qui feront des «présentations». Ces groupes se verront allouer 15 minutes chacun; les membres du conseil auront cinq minutes pour poser des questions aux groupes.

Les présentations comprennent des remises de certificats de mérite, la présentation d'une équipe de hockey, ou des interventions de la part de groupes communautaires afin d'expliquer des nouveaux projets ou des campagnes de levée de fonds. Ces présentations devraient néanmoins être approuvées par le directeur général afin de s'assurer de la pertinence du contenu.